



## CR N° 2 de la visioconférence 20201116

Rédaction : le secrétaire C. Baizet

Ligues non représentées : Corse, Normandie (excusée)

Connexion : 18h      Début de séance : 18h15

Ordre du jour :

- 1) Participation du président de la FFB
- 2) Analyse du questionnaire aux ligues
- 3) Covid 19 : Conséquences
- 4) Licenciation tardive (Projet de la Ligue de Bretagne)
- 5) Questions diverses

### 1) Participation au Conseil des Ligues du président de la FFB

**Avis** : Après débat, aux motifs de ne pas considérer le Conseil des Ligues comme un organe de la gouvernance de la FFB et d'assurer la libre expression aux membres du Conseil des Ligues, la majorité des présents est favorable à ce que le président de la FFB ne participe pas aux réunions du Conseil des Ligues sauf expressément invité par ce dernier. Il est proposé que les comptes-rendus soient transmis au Comité Directeur de la FFB pour diffusion sur le site fédéral.

**Recommandation** : Une modification du Règlement Intérieur sera recommandée dans ce sens au Comité Directeur fédéral pour une inscription à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée Générale de la FFB.

### 2) Analyse du questionnaire aux Ligues

Aux index du fichier annexé sont exposées les propositions des Ligues qui ont répondu au questionnaire. Le dernier index regroupe et ordonne les réponses.

Les participants complètent en développant certains thèmes peu ou prou prioritaires :

- Le manque de stratégie des clubs pour la licenciation et l'ouverture vers l'extérieur.
- La création d'école de billard défavorisée par l'inscription payante au stage CFA :
  - o initialement les ligues n'étaient pas d'accord pour le paiement, alors certaines font un retour de la somme aux clubs sous forme d'aide au développement
  - o les clubs payent pour leurs bénévoles volontaires au stage CFA car c'est un avantage pour eux. Les ligues doivent promouvoir cette tendance.
  - o Ne serait-il pas plus clair pour tout le monde que la FFB acte le paiement par le club du montant de l'inscription au stage CFA pour ses bénévoles.
- Chaque club est autonome et certains dirigeants ne considèrent pas la formation comme un élément structurel pour leur club.
- Au vu de la fluctuation d'année en année du nombre d'école, le rôle de la ligue est de viser leur évolution constante en motivant de nouveaux clubs.
- Le suivi du travail des CFA n'est pas évident, aucun retour qualitatif et quantitatif des actions de formation menées dans les clubs en dehors des écoles labellisées.

- L'Occitanie a créé le Challenge des Clubs avec attribution de points au club vainqueur pour valoriser une aide dédiée à la formation continue des CFA via l'ETR et ses Brevets d'Etat.
- En I d F c'est l'ETR qui est en charge des écoles de billard et évalue leur travail. Entre 6 et 7 stages de formation continue sont conduits pour suivre les CFA. Avant de penser à la labellisation d'une école il faut penser à la structure d'accueil.
- Il existe des clubs qui n'ont pas 4 CFA formés pour labelliser leur école et qui sont malgré cela très performants.
- Dans les H d F 5 départements structurés sont en charge de la formation qui seront tous à terme dans la logique d'assurer financièrement les inscriptions au CFA en vue de développer les écoles.
- En Aquitaine avec l'ETR ça fonctionne et pour la question des 30€ ont s'arrange pour que les clubs prennent en charge. Le souci est le retard de licenciation et je me pose la question de savoir si une recette existe ? Les gens payent des licences mais ne jouent plus au billard ni en loisir ni en compétition. Qu'est ce que l'on peut faire après le confinement ?
- Au niveau d'un club les CFA sont souvent livrés à eux même. Au BCRP la cotisation annuelle forfaitaire comprend la cotisation associative, la licence fédérale et le droit à la formation. Si le licencié active son droit à la formation, il établit avec le responsable sportif du club un programme de formation. Pour répondre aux besoins il a été nécessaire de développer un outil d'aide aux formateurs. Dans le cadre des PSF en lien avec la FFB la création d'un logiciel adéquat est en cours, puis après le confinement, sera expérimenté jusqu'en juin 2021.

Marcel DEJARDIN rappelle l'ordre du jour et précise qu'aujourd'hui le but est de prioriser des thèmes mais pas de les aborder sur le fond même si la formation reste fondamentale.

- La formation des dirigeants est aussi un sujet central. Expliquer à tous les dirigeants les objectifs de la ligue. Les dirigeants sont souvent élus par défaut
- Les exemples ne manquent pas comme la renommée du judo qui s'est faite à partir de ses écoles. Au tennis de table une formation permanente des dirigeants existe dans chaque club avec l'objectif de faire passer les adhérents du loisir à la compétition, ce qui n'est pas souvent le cas dans les clubs de billard. Les CROS peuvent aussi répondre aux besoins de formation des dirigeants.
- Depuis 5 ans en I d F, nous conduisons un module de formation des dirigeants à l'aide d'un support informatique (fichier Ppt) sur 2 journées. L'une est centrée sur les objectifs sportifs et la formation alors que l'autre traite des moyens et notamment de la trésorerie. Les dirigeants des clubs sont libres de s'inscrire mais manquent souvent de motivation, malgré le repas offert sur place.
- Les actions extérieures que l'on pourrait mettre en place pour faire venir les nouveaux adhérents seraient intéressantes à identifier.
- J'ai eu l'occasion à la Baule de créer chaque semaine des séances d'entraînement de 18h à 20h pour les retraités et les extérieurs. Les jeunes se sont intéressés provoquant des nouvelles adhésions. Cette action était renforcée par 3 billards carambole installés dans 3 collèges locaux surtout utilisés par les 6<sup>ème</sup> et les 5<sup>ème</sup>. Des actions amplifiées par la diffusion locale de flyers ciblés.

Marcel DEJARDIN invite chaque Ligue à transmettre à nouveau à Christian BAIZET son sujet prioritaire. Il est retenu de n'inscrire qu'un seul sujet par ordre du jour des prochaines réunions du Conseil des Ligues afin de pouvoir suffisamment débattre sur le fond.

### 3) Covid 19 : Conséquences

Le débat aborde le retard des prises de licences constaté statistiquement avec, selon les ligues, plus ou moins d'écart avec la saison dernière à la même époque. Les craintes sont fortes qu'après la réouverture des clubs, la baisse des licences se confirme.

Les ligues réfléchissent aux dispositions matérielles et ou financières qu'elles proposeront aux licenciés et aux clubs en compensation des périodes de fermeture administrative :

- participation de la Ligue au frais supplémentaires supportés par les clubs du fait de la Covid, calculée sur le volume de licenciés de chaque club.
- envisager une prise en charge par la ligue d'une partie de la part qui lui revient sur le prix de la licence (5€ évoqués)

*La ligue de Normandie excusée à la réunion souhaite compléter ce CR :*

- 1) *Dans le cadre de l'appel à projet 2021, 12 clubs sur 21 s'engagent à conduire diverses animations auprès des écoles, des supermarchés, de Décathlon, du forum des associations, des marchés etc ....) en contrepartie la ligue complètera l'appel à projet de la FFB en offrant aux clubs participants un billard BT 700 Décathlon et un polo d'animateur de clubs à chaque CFA qui feront les animations.*
- 2) *Organiser un colloque avec tous les clubs en Avril sur les meilleures pratiques pour aller chercher des adhérents, les fidéliser etc .... Au préalable demander aux clubs quels sont les sujets qui les interrogent, et qu'ils veulent présenter. A cette date on relèvera le nombre d'adhérents par club*
- 3) *Organiser un concours du "meilleur club" en nouveaux adhérents par rapport à Avril 2021. Décerner un prix aux 3 premiers, avec rétrocession d'une partie de la cotisation Ligue (peut être 50% de ristourne par nouvelle adhésion).*
- 4) *un geste Covid de 5 € sur la cotisation en septembre 2021 avec l'objectif de donner le sentiment aux licenciés qu'ils ne sont pas que des « vaches à lait » et les inviter à renouveler leur licencié avec plus d'assurance en septembre 2021, même si le contexte sanitaire ne sera peut-être pas encore stabilisé.*

### 4) Licenciation tardive

Jean-Michel DELAMARCHE commente sa proposition, présentée à la FFB en décembre 2019 « **Donner le temps au printemps** », traitant des licences tardives pour les nouveaux licenciés (voir le fichier Ppt en annexe).

De l'avis général c'est un vrai problème d'attractivité pour les nouveaux adhérents de fin de saison. Les principales réactions :

- L'adhésion au prorata du nombre de mois restants d'ici à la fin de la saison sportive est généralement pratiquée sans licenciation fédérale à la clé
- Aquitaine : propose une adhésion avec licence fédérale complète englobant la fin de saison + la suivante, considérant que les gens sont prêts à payer.

- Il faut enregistrer les licences de l'année y compris celles de fin de saison. Une licence pour deux saisons différentes serait difficile à gérer sans compter qu'un licencié peut changer de club d'une année sur l'autre
- Une licence complète en fin de saison est un repoussoir pour un nouvel adhérent qui s'engage sur un temps long alors qu'une licence fédérale officielle « fin de saison », l'engage sur une période courte, certainement plus propice à la découverte.
- Trouver une date butoir vers mars/avril pour acter les licences tardives ou dites de fin de saison
- Penser aux clubs logés dans des salles commerciales et au changement de club.
- Réserver la proposition aux primo-licenciés bénéficiaires de la licence découverte
- L'abandon de la part Ligue pour les licences tardives, peut constituer un argument économique
- A la REUNION la ligue, qui est majoritairement Blackball, ne demande quasiment rien aux primo-licenciés. Cette année la FFB a prolongé la licence du fait de la Covid 19.
- Pratique différente à la Baule où même un nouvel adhérent qui arrive en février/mars paye son adhésion annuelle, considérant que la population locale a les moyens. Pour les primo-licenciés un prorata devrait être officialisé entraînant à la baisse le coût de la licence, la rendant plus accessible.
- Le risque du prorata est que la licenciation (licence découverte) s'opère le plus tard possible pour des primo-accédants même s'ils adhèrent au club en début de saison.
- En mars/avril les compétitions sont pour la plupart terminées et en l'état actuel, ne pas licencié est une recette attractive pour les clubs qui n'ont aucune dépense en correspondance.

**Avis :** Favorable à l'unanimité des participants pour la création d'une licence tardive en lien avec la proposition de Jean-Michel DELAMARCHE

**Recommandation :** Le Conseil des Ligue favorable à la création d'une licence tardive recommande au Comité Directeur de la FFB de réexaminer la proposition (ci-jointe) de Jean-Michel DELAMARCHE

## 5) Questions diverses

1 seule question est posée :

Sylvie Peyramaure fait état du décret qui limite au 30 novembre 2020 la tenue des Assemblées Générales des associations

La FFB rencontre un problème de légalité car elle a convoquée son A.G en visioconférence le 12 décembre 2020 donc au-delà de la date limite légale en vigueur.

Patrice Mesny fait remarquer qu'il n'a pas eu de réponse à son mail sur ce sujet.

Marcel DEJARDIN : Pour mémoire le décret du 29 juillet 2020 a prolongé jusqu'au 30/11/2020 les effets de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 (portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales....)



# CONSEIL DES LIGUES DE BILLARD

Des Présidents font remarquer :

- Les décrets de prolongation arrivent souvent la veille de la date butoir préalablement décrétée
- Un nouveau décret est inscrit au débat de l'Assemblée Nationale
- Les mandats électifs étant prolongés jusqu'au 30 avril 2021, il n'y a donc pas d'urgence à tenir assemblée
- Les conditions sanitaires ne permettent pas d'anticiper suffisamment les délais de convocation légalisés
- Il est toujours temps de renvoyer à une date ultérieure si pas de décret acté d'ici au 30 novembre 2020.

**Avis** : Marcel DEJARDIN se propose de téléphoner au Président de la FFB pour avoir des précisions sur ce sujet.

**Fin de séance**

Le coordinateur du Conseil des Ligues  
Marcel DEJARDIN

## **Contact téléphonique avec Jean Paul Sinanian Président FFB**

*L'exécutif Fédéral conscient des problèmes posés par la situation sanitaire et de l'expiration du décret en question avait pris contact avec le CNOSF.*

*Au moins 10 Fédérations sont dans la même situation que nous.*

*Le CNOSF a questionné le Ministère qui l'a informé que la prolongation du décret sera à l'ordre du jour du prochain Conseil des Ministres et qu'ensuite le texte sortirait assez rapidement.*